



Ville de Briatexte

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
12/05/2022	13/05/2022	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mme MONMAYRAN Michèle
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric		X	
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme LAGATTU Laetitia		

## Délibération n°2022-05-17-02

Résultat du vote	17 pour
------------------	---------

**Objet : Convention de mise à disposition des installations du complexe sportif pour les écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Briatexte-Puybegon-Saint Gauzens, le centre de loisirs de la commune de Briatexte et l'école Saint Joseph de Briatexte.**

La compétence scolaire et extrascolaire étant celles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux avec cette dernière afin que les écoles du RPI de Briatexte - Puybegon - Saint Gauzens et le centre de Loisirs « Les Lionceaux » puissent bénéficier des équipements sportifs de la commune.

Il en est de même avec l'école Saint Joseph de Briatexte.

Cette mise à disposition permettra aux écoles du RPI de Briatexte - Puybegon - Saint Gauzens, au centre de Loisirs « Les Lionceaux » ainsi qu'à l'école Saint Joseph de Briatexte d'exercer leurs activités et de contribuer au développement de la pratique du sport.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif communal avec la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et l'école Saint Joseph dont le projet est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
A. GLADE

